

BANQUES ET ASSURANCES,

# Responsables de l'accaparement des terres ?

**De plus en plus d'acteurs puissants s'accaparent des grandes surfaces agricoles à travers le monde. Est-il possible de nommer précisément ceux qui les financent depuis la Belgique ? Pour répondre à cette question, les ONG SOS Faim, Oxfam, le CNCD 11.11.11 et Elf Elf Elf ont chargé le Réseau Financement Alternatif (RFA) d'étudier le rôle des institutions financières actives en Belgique sur le marché mondial des propriétés foncières agricoles.**

L'accaparement des terres n'est pas défini clairement et dépend de nombreux facteurs. Quand peut-on dire qu'il y a accaparement des terres ? Généralement, on nomme ce phénomène de la sorte quand des personnes ou des sociétés puissantes, parfois issues du pays où l'accaparement a lieu s'emparent des terres au détriment des habitants locaux, ou en leur interdisant l'accès adéquat à la terre. Ces accapareurs travaillent, en « toute légalité », pour le gouvernement, des sociétés privées ou pour des fonds d'investissement et prennent possession des terres.

Depuis 2011, la FAO, soutenue par le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale, a défini les critères (accès équitable aux terres, protection de la population, décision transparente) d'une gouvernance foncière responsable. Ces critères sont cependant peu mesurables et empêchent de déterminer précisément la manière de réguler la gestion foncière de manière à restreindre les accaparements de terre.

Le système financier actif en Belgique aujourd'hui participe-t-il à ces accaparements ? C'est la question que pose l'enquête RFA<sup>1</sup>. Dans un contexte de crise

financière et économique, le produit agricole, instable par nature, est en effet devenu une valeur prisée par les spéculateurs. Parmi ceux-ci, les entreprises privées occupent une place prépondérante (« plus de 67%, selon Land Matrix »). Elles sont généralement soutenues par des institutions financières.

## Une enquête complexe

À différents niveaux, les banques et les sociétés d'assurance octroient des prêts à ces entreprises, investissent dans leur capital financier, les accompagnent à travers des services d'opérations financières et offrent « des produits en vue de permettre à des particuliers, entreprises, institutions, d'investir dans les actions et obligations d'entreprises ». L'enquête du RFA repose sur ces produits, appelés communément « fonds d'investissement ». Il s'agit en effet des seuls produits financiers dont les informations sont publiques.

## L'enquête réussit à dégager des données claires et nettes.

Dans le système économique actuel, l'étude du produit financier est compliquée. Peu de données sont accessibles. Seule la composition des actifs de fonds d'investissement (les fonds d'action, d'obligation, mixtes, de pension et immobiliers) est publique et est analysée dans l'enquête.

L'institution financière peut soit gérer le fonds d'investissement, soit le commercialiser. D'un côté, elle choisit les produits qui composent les fonds; de l'autre, elle vend les produits gérés par des entreprises privées ou par d'autres institutions financières. Si le produit des

Les banques en Belgique financent l'accaparement de terres  
**Propositions pour réguler le secteur**

NOVEMBRE 2013



Étude « Les banques en Belgique financent l'accaparement de terres. Propositions pour réguler le secteur ». À télécharger sur : <http://www.sosfaim.org>

1 : L'enquête suit une première étude, également réalisée par la RFA, sur la spéculation financière dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement, sortie en juin 2013).

fonds d'investissement est connu, son mécanisme interne n'est pas une donnée publique. L'étendue du rôle dans la gestion du fond, la connaissance du produit lors de sa commercialisation ou l'identité du partenariat entre l'entreprise privée et la banque n'est pas un procédé transparent.

Du côté des entreprises, l'on peut faire le même constat de manque d'accès aux données. L'enquête a basé sa recherche d'information sur les déclarations: documents du site internet, évaluation comme entreprise boursière, informations officielles sur l'engagement à l'égard des matières premières, rapport annuel, etc.

L'enquête a donc dès le départ précisé l'importante opacité du système des fonds d'investissement et du manque de transparence dans son approche globale. Le peu d'information accessible embrouille l'identification précise des liens entre les institutions financières et leurs investissements dans les terres et les matières premières

### **BNP Paribas Fortis et la Deutsche Bank pointées du doigt**

Différents critères cadrent l'objet de l'enquête. Les fonds d'investissement sont commercialisés en Belgique, les institutions financières sont actives sur le marché financier belge, seuls les titres référencés par les entreprises et mentionnés par les banques sont pris en compte.

Dix institutions financières sont choisies: BNP Paribas Fortis, Belfius, KBC, ING, bpost banque, Deutsche Bank, ABN AMRO, Rabobank, AXA et Dexia. Elles sont toutes actives en Belgique et quatre d'entre elles y possèdent leur siège social (Belfius, KBC, bpost banque, Dexia). Concernant le choix des entreprises privées, les ONG commanditaires de l'enquête ont sélectionné dix acteurs accusés d'accaparement des terres. On trouve respectivement trois entreprises belges et sept entreprises internationales: Siat, Sipef, Socfin, Wilmar, Bunge, Cargill, Daewoo, Archer Daniels Midland, Louis Dreyfus et Sinar Mas.

L'enquête a étudié la composition des actifs de 134 fonds. Le premier constat

relève de la distinction entre le rôle de gestion et de commercialisation des institutions financières. BNP Paribas Fortis gère davantage de fonds que ce qu'elle commercialise. Belfius et KBC gèrent autant de fonds qu'elles en commercialisent, Deutsche Bank, AXA et ING commercialisent plus de fonds qu'elles en gèrent. Rabobank et ABN AMRO ne gèrent aucun fond des dix entreprises sélectionnées mais en commercialisent. Enfin, bpost banque ne fait que de la commercialisation de fonds n'appartenant pas aux entreprises choisies. Dexia ne gère ni ne commercialise des fonds en Belgique.

### **Le système financier participe à des accaparements.**

Deuxième constat de l'enquête: la Deutsche Bank et BNP Paribas Fortis jouent un rôle considérable dans la gestion de la composition des fonds, tant dans la valeur que dans le nombre des titres. Ces deux institutions participent également de manière importante à la commercialisation des fonds. Pour RFA, ce constat est néanmoins à relativiser. D'un côté, le pourcentage du volume des fonds gérés par rapport aux fonds commercialisés n'est pas précisé. De l'autre côté, les fonds gérés par ces deux banques sont commercialisés par d'autres institutions telles qu'Axa ou ING.

### **Implication des entreprises privées dans le secteur de l'huile de palme**

Le troisième constat de l'enquête se base sur les déclarations des entreprises à propos de leur philosophie et leur fonctionnement, soit toujours à travers les documents officiels.

Au niveau des produits financiers, six entreprises privées sont actives dans la commercialisation de l'huile de palme; les autres couvrent divers produits agricoles: caoutchouc, biodiesel, fertilisant ou encore bétails. Certaines entreprises s'engagent à travers une charte éthique: quatre s'inscrivent dans le *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO); deux, à la *United Nations Global Compact* (UNGC). La plupart d'entre elles (Siat, Sipef, Socfin, Wilmar, Sinar, Louis Dreyfus)

évoquent un certain engagement, sur leur site internet, à ne pas participer à de l'accaparement des terres.

Au niveau de la relation entreprise privée-institution financière, peu d'informations sont accessibles. Les partenariats et actionnariats sont évoqués. Trois entreprises indiquent un partenariat bancaire. Siat est en partenariat privilégié avec la KBC, Socfin ainsi qu'une de ses filiales possède un prêt hypothécaire chez ING, Bunge est en partenariat de différentes natures avec la Deutsche Bank, ABN AMRO, BNP Paribas Fortis et ING. Des actionnariats des entreprises sont identifiés auprès des institutions financières: Sipef à BNP Paribas Fortis, Socfin à la Deutsche Bank et à Rabobank. Notons aussi que Wilmar ne possède pas de lien avec les dix institutions financières. Quant aux filiales, certaines entreprises en annoncent souvent le nombre, mais par leur nature. On observe par exemple que Siat possède cinq filiales, Socfin, 12 filiales, Archer, 19 filiales.

Enfin, au niveau des titres, leur valeur et leur nombre se distinguent. On examine par exemple que Bunge possède peu de titres mais d'une valeur considérable, Cargill et Daewoo disposent de beaucoup de titres mais de peu de valeur, Archer détient beaucoup de titres de grande valeur. En ce qui concerne la relation entre valeur et nombre des fonds étudiés, deux entreprises ressortent du lot: Bunge dispose de 40% de la valeur des titres, soit 4,52% du nombre de fonds; Wilmar possède 7,67% de la valeur des titres, mais 28% du nombre de titres.

### **Pistes d'action**

L'enquête réussit à dégager quelques données claires et nettes: BNP Paribas Fortis et la Deutsche Bank gèrent des fonds issus des entreprises sélectionnées d'une valeur de plus de 110 millions d'euros. Rabobank et ABN AMRO commercialisent certains de ces fonds. bpost banque et Dexia ne gèrent ni ne commercialisent les fonds sélectionnés. ING, KBC, AXA et Belfius gèrent des fonds d'une valeur comprise entre 9 et 18 millions d'euros.

L'étude s'est cependant limitée à trois entreprises belges et sept internationales, ce qui ne permet pas de présen-

## À la suite de la campagne de SOS Faim : Belfius retire ses fonds

SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

**La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation**

JUIN 2013

Étude « La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation ».

À télécharger sur : <http://www.onnejouepasaveclanourriture.org>

En conclusion d'un dialogue constructif avec les ONG engagées dans la lutte contre la spéculation (au premier rang desquelles SOS Faim), Belfius a insisté auprès de Dexia Asset Management pour qu'ils raient de leur liste de produits leurs fonds spéculant sur les matières premières, identifiés dans l'étude « La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation ».

Cette étude a été menée par le Réseau Finance-ment Alternatif (RFA) et a concerné le rôle de des institutions financières actives en Belgique sur le marché mondial des propriétés foncières agri-

coles. Dans un courrier du 10 décembre 2013, Belfius a confirmé le retrait définitif des fonds litigieux par Dexia Asset Management.

La dernière notation de ces fonds a dès lors eu lieu le 9 décembre 2013. C'est une excellente nouvelle pour SOS Faim et les autres organisations mobilisées dans la lutte contre la spéculation sur les matières premières. La preuve que le plaidoyer vers les banques fait écho et débouche sur des mesures concrètes.

Pour plus d'informations, contactez Virginie Pissoort : [vpi@sosfaim.org](mailto:vpi@sosfaim.org)

été votées en juillet 2012 et seront appliquées en janvier 2014. Elles s'intègrent dans le cadre de la régulation « Emir » (European Market Infrastructure Regulation). La révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (Mifid) est également en cours. Elle devrait être votée en mars 2014.

### *Le système des fonds d'investissement est opaque.*

On constate donc qu'une réflexion politique est entamée en Belgique et en Europe à propos de la spéculation financière, et par voie de conséquence à propos de la spéculation qui mise sur les matières premières agricoles et les terres. Une réflexion qui ouvre la voie vers des réglementations que de nombreux observateurs jugent trop modestes. Les réformes avancées n'évoquent pas réellement le respect des petits agriculteurs. Ces derniers sont les premiers touchés par la spéculation : ils vendent leur marchandise à bas prix et ne disposent pas de suffisamment d'argent pour entretenir leur activité professionnelle et nourrir leur famille.

Les institutions financières s'engagent très modestement vers le changement. Lorsque l'ONG Grain les a accusées d'accapement des terres dans son rapport de février 2012, certaines ont récusé les propos, d'autres se sont retirées de certains fonds en question.

En fin de compte, l'enquête souligne le manque d'information sur le système boursier au sein de la société civile. En connaissant mieux les rouages du marché boursier sur l'accapement des terres, le citoyen pourrait mettre en place des outils pour comprendre les caractéristiques produits financiers et et pourrait mieux faire pression auprès des pouvoirs publics sur les choix futurs de la société. ■

ter des analyses significatives dans un contexte général. Cette enquête s'est cantonnée à l'analyse des données publiques des fonds d'investissements. Elle ne considère donc qu'un des mécanismes mis en place entre les entreprises privées et les institutions financières. Mais cela suffit à illustrer la problématique mondiale, telle qu'on peut l'observer dans les pays d'Asie du Sud-Est et en Afrique, par exemple aux Philippines avec 5,2 millions d'hectares de terres accaparées ou à Madagascar avec 3,7 millions d'hectares (Land Matrix, 2012).

Face à cela, différentes pistes d'action sont possibles selon l'enquête. Préciser, d'abord, le phénomène d'accapement des terres et présenter par là des critères de mesurabilité pour envisager la responsabilité des acteurs. Par exemple, le critère de la taille de l'exploitation par rapport à l'ensemble du territoire national. Disposer, ensuite, d'un moyen de contrôle afin de vérifier si les entreprises privées respectent leur engagement et, dans le cas échéant, d'entamer des procédures.

Il serait intéressant, enfin, d'avoir accès à l'ensemble des informations sur les transactions financières réalisées dans le secteur agricole afin d'envisager le marché à moyen et à long terme.

#### **Plus d'information pour un choix engagé du citoyen**

Actuellement, la spéculation alimentaire sur les matières premières agricoles n'est pas restreinte de manière significative sur le plan belge et européen. En Belgique, la FSMA (autorité des services et marchés financiers) encourage les banques à ne pas commercialiser des produits boursiers en lien avec l'alimentation. Ce moratoire n'est pas suffisant : facultatif et non contraignant, il s'interprète de différentes manières. Les socialistes ont également tenté de contrôler la commercialisation des produits indiciels en mars 2013, mais leur proposition a été retirée à la suite de nombreux amendements.

Dans l'Union européenne, des mesures pour renforcer la transparence des « produits dérivés négociés de gré à gré » ont

Article rédigé par Sophie Lapy et Pierre Coopman